Pourquoi la circoncision pose problème à l'Europe

28/01/2014 à 21h37

Mardi, le Conseil de l'Europe a organisé une audition publique sur la circoncision, pratique qui divise depuis plusieurs mois les pays membres. Partisans de la liberté religieuse et défenseurs des droits de l'enfant s'opposent depuis de longs mois sur cette pratique…

> *Une disparition qui poserait cependant un «problème théologique pour le judaïsme, car celui qui n'est pas circoncis ne peut pas être juif», rappelle Patrick Banon (chercheur associé à la **chaire Management & Diversité** de l'université Paris-Dauphine).*

En juin 2012, un tribunal allemand l'a ainsi jugé illégale sur les jeunes enfants pour des raisons religieuses, et le 1er octobre dernier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a adopté la résolution 1952 la classant parmi les «violations de l'intégrité physique des enfants». Cette décision, qui n'a pas valeur d'oblgation pour les Etats membres, avait soulevé un tollé au sein des communautés juives et musulmanes, qui jugeaient qu'elle représentait une atteinte à la liberté religieuse. […]

Pour Nicolas Maubert, fondateur du mouvement Droit au corps, qui lutte contre la circoncision infantile, il s'agit simplement d'assurer à tous les enfants leur intégrité physique. «*Comment peut-on aujourd'hui justifier légalement qu'on puisse couper le sexe d'un enfant ?* », s'exclame-t-il. «*Qu'un adulte le fasse, cela ne pose pas de problème : chacun est libre de faire ce qu'il veut avec son propre corps. Mais cela en devient un quand on prend la décision pour autrui, pour un enfant qui ne peut pas dire non.*»

Linda Weil-Curiel, avocate au barreau de Paris et animatrice à

la Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles (Cams) souligne que cette «*atteinte au corps des enfants n'est pas une obligation dans l'Islam, mais une pratique traditionnelle. Ces traditions peuvent disparaître sans altérer pour autant le sentiment d'appartenance religieuse ou identitaire*».

Nicolas Maubert espère pour sa part que la résolution du Conseil de l'Europe tiendra, et que le débat incitera les Etats membres à la réflexion, voire à interdire la circoncision infantile. […]

Pour l'heure, c'est plutôt la légalisation qui gagne du terrain : en octobre 2012, l'Allemagne a voté une loi protégeant le droit de circoncire les enfants, pourvu que l'opération soit effectuée de la manière la moins douloureuse possible pour l'enfant et avec le consentement éclairé des parents.

20 minutes